



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



LA LETTRE
DE PLANIF
TERRITOIRES

#2

AOÛT 2023

ÉDITO

Le partage de vos pratiques locales initie un dialogue territorial essentiel qui fait l'esprit de notre réseau. À travers cette dynamique, notre objectif est clair : construire ensemble le changement de trajectoire de la planification territoriale !

Nous souhaitons illustrer ici comment la planification territoriale permet d'articuler les réponses à la diversité des défis locaux, dans un contexte de tension sur les ressources énergétiques, en sols et en eau. Pour éclairer les grandes mesures du plan eau présenté par le Gouvernement le 30 mars dernier, la gestion résiliente et concertée de l'eau fait l'objet du grand angle proposé dans ce numéro.

La planification porte une vision stratégique pour agir en temps d'incertitude et façonner un futur souhaitable et socialement acceptable par et avec les citoyens. Vous, acteurs de la planification, élus des territoires, participez à imaginer nos territoires de demain, et je suis fier de partager cet objectif à vos côtés.

Bonne lecture !



Philippe MAZENC, Directeur général
de l'aménagement, du logement et de la nature

EN BREF

ÉLABORER UN DOCUMENT D'URBANISME : QUELLES COMPÉTENCES À MOBILISER ?

Vous êtes invité-e-s à répondre à cette question posée par le réseau Planif Territoires via le questionnaire accessible [ici](#).

VERS UNE LOGISTIQUE DÉCARBONÉE ET MIEUX ACCEPTÉE ?

Des orientations et leviers formulés par la FNAU, pour une planification urbaine durable de la logistique dans les politiques publiques.
[Pour en savoir plus](#)

L'APPROCHE PAYSAGÈRE : UN ENJEU DE PLANIFICATION

Une thèse enrichissante de Charlotte PORCQ pour réussir la prise en compte des paysages dans les PLUi.
[À lire ici](#)

En partenariat avec



CHANTIERS 2023 DU RÉSEAU

LANCEMENT DU GROUPE DES ÉLUS DE LA PLANIFICATION LOCALE

Le mois de juillet marque le coup d'envoi de l'un des axes stratégiques de la feuille de route du réseau. À l'occasion, l'attention sera portée sur le rôle de l' élu dans la planification territoriale.

LES ÉLUS, MOTEURS DU CHANGEMENT DE TRAJECTOIRE

À l'heure du ZAN et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, une « révolution de l'aménagement » est nécessaire. Elle appelle à prendre un temps de réflexion au plus près des territoires et de leurs élus, acteurs essentiels pour coconstruire une planification porteuse d'ambitions locales et durables.

POUR DES ÉLUS ENGAGÉS DANS UNE VISION PARTAGÉE

Le réseau Planif Territoires se positionne au cœur de ces perspectives. En ce sens, un groupe constitué de neuf élus de divers horizons ambitionne de réinterroger la vision politique et stratégique de la planification locale lors d'un cycle d'ateliers en 2023. Il vise à bâtir une vision partagée sur cette fonction stratégique autour de plusieurs questionnements :

- Comment le rôle de l' élu évolue-t-il face au changement de trajectoire territoriale ?
- Comment donner de la cohérence aux projets de territoires à toutes les échelles, en s'appuyant sur la planification locale ?
- Comment imaginer de nouveaux cadres de dialogue, intégrant l'ensemble de la chaîne d'acteurs de la planification ?

Cette démarche ascendante et collaborative s'échelonne jusqu'à l'événement national de fin d'année et aboutira à un vadémécum.

LE RÉSEAU EN RÉGION

UN DYNAMISME EN RÉGION QUI SE CONFIRME

UN PREMIER ÉVÉNEMENT LOCAL EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Piloté par l'État, accompagné des 4 agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cet événement traitant de l'adaptabilité et l'acceptabilité des territoires aux enjeux du ZAN s'est tenu à Gerzat le 25 avril.

[À revoir ici](#)



©Réseau Auvergne-Rhône-Alpes, 2023

LE PATRIMOINE SOUS TOUTES SES FORMES EN ÎLE-DE-FRANCE

Du bâtiment classé à l'arbre remarquable, les membres du réseau Île-de-France ont échangé sur les outils permettant de mieux intégrer les enjeux du patrimoine dans les PLU(i) et les SCOT.

[En savoir plus sur cette journée du 28 juin à Paris](#)

DES RÉSEAUX FUSIONNENT EN BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ

Le 4 avril, s'est tenue la première édition du réseau « transformons nos modèles d'aménagement ! », consacrée au thème de la sobriété foncière.

[En savoir plus](#)

LA LETTRE D'INFO SE DÉCLINE EN LOCAL

Les réseaux Bretagne et Île-de-France ont édité leur lettre d'info. Avec des contenus au plus proche des problématiques locales. Consulter les lettres [IDF](#) et [Bretagne](#)

ACTUALITÉS DU RÉSEAU



©Fédération Nationale des SCoT, 2023

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE LA FÉDÉRATION DES SCoT ET D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

RETOUR SUR LES RENCONTRES NATIONALES DES SCoT

La Fédération nationale des SCoT réunissait ses membres à Nîmes, ces 15 et 16 juin, pour la 17^e édition de ses Rencontres nationales. Un rendez-vous placé sous le thème « Planifier dans l'incertitude » à l'heure où les enjeux de transitions sont nombreux.

À cette occasion, élus et techniciens du territoire ont été invités à prendre de la hauteur pour s'investir sur des projets de long terme, ce qui fait écho aux travaux de notre réseau : « **Les nombreux défis qui nous attendent nous obligent (...) à adopter une vision qui dépasse la gestion de crise du quotidien. Dérèglement climatique, autonomie énergétique et alimentaire, défis économiques et sociaux, réindustrialisation, adaptation des territoires au vieillissement de la population... Nous devons plus que jamais adapter notre trajectoire à ces mutations** », estime Michel HEINRICH, le Président de la Fédération des SCoT.

PUBLICATIONS D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Le ZAN est une préoccupation grandissante pour les élus locaux. Pour atteindre les objectifs de sobriété foncière fixés par la loi dans un climat apaisé et reposant sur la solidarité territoriale, **Intercommunalités de France propose une contribution**. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), observation foncière et contractualisation sont autant de solutions développées pour y parvenir. « **Au-delà de la simple modération de la consommation d'espace le PLUi permet de conduire une politique d'urbanisme favorable au territoire avec l'objectif du ZAN.** »

- [Retrouver ici la note de position](#)
- [Découvrir le magazine avec le dossier ZAN](#)
- [Regarder la vidéo d'explication ici](#)

ILS FONT LE RÉSEAU



Julien FICHOT,
Co-pilote du réseau des Landes,
Maire de St-Martin de Seignanx,
Vice-président en charge
de l'Aménagement du territoire
et de l'urbanisme à la CC
du Seignanx



Christelle MAUGER,
Référénte du réseau Île-de-France,
Adjointe à la cheffe
du département planification
et territoires de la DRIEAT



Florent MAUVIET,
Référént du réseau
Charente - Vienne - Haute-Vienne,
Adjoint au chef de service
Urbanisme - Habitat - Logement
à la DDT de la Charente

GRAND ANGLE

REMETTRE L'EAU AU CŒUR DE LA PLANIFICATION LOCALE

Si l'eau est un marqueur fort du changement climatique, il est essentiel de remettre la gestion des eaux au cœur des pratiques locales de planification.

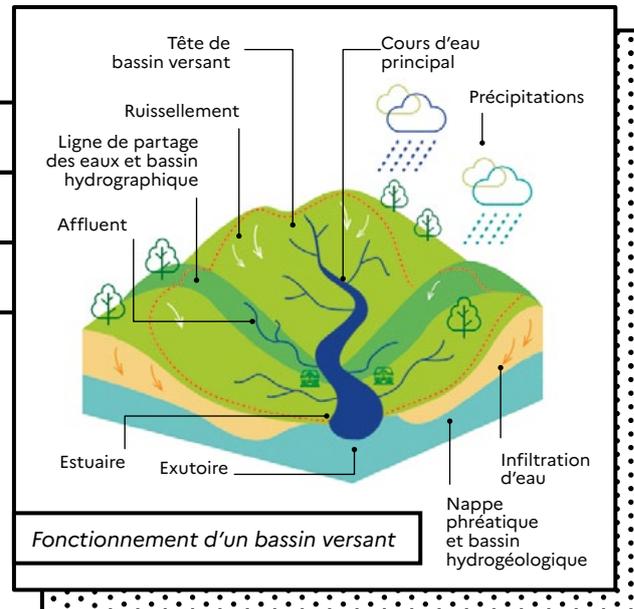
1400 cours d'eau en assec, environ 2000 communes en tension voire rupture d'alimentation d'eau potable, des baisses de rendements agricoles... La disponibilité de l'eau et sa qualité deviennent des facteurs déterminants pour le développement des territoires, dans le respect du fonctionnement des écosystèmes.

UN EFFORT DE SOBRIÉTÉ COLLECTIF

Le plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, sorti le 30 mars dernier, met l'accent sur l'effort de sobriété collectif qui est impératif face à la raréfaction des ressources. Nous devons réduire les prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030. Cette trajectoire de sobriété sera déclinée, par secteurs, dans les PACC⁽¹⁾ et localement dans les SAGE⁽²⁾ et les PTGE⁽³⁾.

CROISER LES PLANIFICATIONS LOCALES

Au-delà du volet quantitatif, la restauration du cycle de l'eau est un enjeu fort et passe par le déploiement des solutions fondées sur la nature : désimperméabilisation des sols, restauration des zones humides, rétablissement du bon fonctionnement des cours d'eau...



Source : EPAGA (epaga-aulne.bzh)

Afin d'identifier les enjeux à adresser, il convient de se reporter aux 200 **SAGE** qui identifient les objectifs de bon état à atteindre, les dispositions pour y parvenir et les règles opposables aux tiers. Au-delà de la compatibilité des SCoT aux SAGE, ce sont des partenariats à tisser entre Commissions locales de l'eau, structures porteuses de SAGE et structures porteuses de SCoT.

À l'échelle du grand bassin hydrographique, il convient de se reporter aux SDAGE 2022-2027 qui ont élaboré une note visant à faciliter l'appropriation de leurs dispositions par les acteurs de l'urbanisme.

(1) **PACC** : Plans d'adaptation au changement climatique des bassins hydrographiques

(2) **SAGE** : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux ([carte](#) de situation des SAGE)

(3) **PTGE** : Projets de territoire pour la gestion de l'eau

AMÉNAG'EAU SUR LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE :

La mission d'assistance technique « Aménag'Eau » du département de la Gironde, financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, est une offre d'ingénierie novatrice qui appuie les collectivités pour intégrer l'eau et les mesures des SAGE dans les documents d'urbanisme. Elle rapproche les acteurs de l'eau et ceux en charge de l'aménagement des territoires girondins.

DEUX INITIATIVES DE SAGE À DÉCOUVRIR

- Le site internet du [SAGE Vallée de la Garonne](#)
- [L'outil pratique du SAGE Calavon - Coulon](#), proposé par le PNR du Luberon (un guide interactif pour faciliter la déclinaison des dispositions du SAGE dans les PLU(i))

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Sur le Plan d'action gouvernementale pour la gestion de l'eau](#)
- [Plateforme TURBE'AU de l'Agence de l'Eau Seine Normandie](#)
- 2 guides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de sur la prise en compte des enjeux de l'eau [dans les PLUi](#) et [dans les SCoT](#)

LA PAROLE À



Cédric SABOURDY

Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement du Bassin
de la Sauldre (SMABS)
Vice-Président de la CC
du Romorantinais Monestois



Murielle PEZET-KUHN

Cadre Transitions
environnementales
et mobilités au sein
de l'Agence d'urbanisme
de la région grenobloise

Avec votre regard, les enjeux de l'eau croisent-ils souvent ceux de l'aménagement ?

C. S. : « Les enjeux de l'eau sont extrêmement liés à ceux de l'aménagement ; c'est particulièrement évident quand on évoque les inondations et l'eau potable. Il est difficile de coordonner les réponses quand la mise en œuvre des réformes et des transferts de compétences peuvent s'établir dans des calendriers différents. L'accélération du changement climatique nous impose un rythme, il nous faut traiter tous les sujets. Il faut saisir l'opportunité d'agir et d'innover à l'heure où les débats se focalisent sur le ZAN. Il m'est indispensable de renforcer mon action par des expertises scientifiques et techniques pour consolider la place de l'eau dans les documents de planification. »

M. P.-K. : « Je suis d'une région où l'urbanisme est marqué par le risque naturel inondation, qui préfigure dès l'échelle du SCoT l'enveloppe urbaine potentielle. Depuis le Grenelle de l'environnement, la focale s'est élargie avec l'apparition des TVB⁽⁴⁾ dans les SCoT, avec une meilleure préservation des zones humides et une responsabilisation des élus sur le sujet. L'urbaniste a un rôle clé pour promouvoir l'infiltration naturelle, une gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du SCoT, du PLUi, et des projets urbains. Notre rôle est d'apporter une lecture schématique et pédagogique aux élus pour leur permettre de s'approprier les enjeux de l'eau. »

« Notre rôle est d'apporter une lecture schématique et pédagogique aux élus pour leur permettre de s'approprier les enjeux de l'eau. »

Murielle PEZET-KUHN

Quelles sont les collaborations existantes ou à développer pour mieux « croiser les planifications locales » ?

C. S. : « Les liens entre les structures en charge du cycle de l'eau, comme le SMABS, et celles en charge des SCoT/PLUi doivent se renforcer. Au moment où mon intercommunalité se lance dans l'élaboration d'un PLUi mais aussi d'un SCoT, les syndicats gestionnaires doivent être en mesure d'éclairer l'interco tout au long des phases d'élaborations par une implication régulière et qui dépasse les rapports de compatibilité des schémas entre eux. Dans les faits, c'est encore très siloté. Le changement climatique augmente le risque de repli sur soi, ce qui est particulièrement dommageable dans le domaine de l'eau. Les Commissions locales de l'Eau doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de parlement local de l'eau. Une plus grande flexibilité dans le fonctionnement des CLE et la possibilité de s'autosaisir sont des pistes de réflexion pour augmenter l'impact des SAGE dans l'aménagement. »

« Les Commissions locales de l'Eau doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de parlement local de l'eau. »

Cédric SABOURDY

M. P.-K. : « Dans un contexte de changement climatique, il est essentiel que les trajectoires des deux mondes se croisent et puissent avoir le temps de dialoguer. Il faudrait que les acteurs de l'eau soient PPA⁽⁵⁾ dans les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme. Au niveau planification, il faut anticiper l'évolution de la disponibilité de la ressource et planifier l'accueil de nouvelles populations et activités en conséquence. Sur mon territoire, on travaille avec le SAGE Bas-Dauphiné-plaine-de-Valence pour réaliser une boîte à outils des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme. »

(4) TVB : Trame verte et bleue

(5) PPA : Personne Publique Associée

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

PROMULGATION DE LA LOI N° 2023-630 DU 20 JUILLET 2023 VISANT À FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS LOCAUX

Cette loi proroge les délais d'intégration des objectifs par les documents régionaux de 9 mois et par les documents d'urbanisme de 6 mois. Elle garantit qu'aucune commune, qu'elle soit pourvue d'un document d'urbanisme en vigueur ou en cours avant le 22 août 2026, ne soit privée d'une surface minimale de développement dans la limite de 1 ha. Elle prévoit un décompte spécifique des projets d'envergure nationale pour la fixation des objectifs de la première décennie 2021-2031, ainsi qu'un sursis à statuer pour des opérations qui pourraient remettre en cause lesdits objectifs. Elle permet aussi de déduire les espaces de renaturation dès la première décennie, anticipant ainsi la mise en œuvre du ZAN.

[Pour en savoir plus](#)

- Pour la mise en œuvre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, un projet de décret concernant l'agrivoltaïsme et les centrales solaires au sol sur terres agricoles fait actuellement l'objet de consultation de la profession agricole, des énergéticiens et des services de l'État, en vue d'une publication à l'automne.
- **Projet de loi sur les industries vertes** adopté en première lecture au Sénat le 22 juin 2023 et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 23 juillet 2023.

AGENDA

**LES 14 ET 15
SEPTEMBRE 2023**

**SÉMINAIRE
MONTAGNE**

Rendez-vous annuel des acteurs territoriaux œuvrant en montagne.

[À suivre ici](#)

**LES 18, 19, 20
OCTOBRE 2023**

**LES 30 ANS
DE LA LOI PAYSAGE**

À noter l'atelier sur l'urbanisme et le paysage.

[Le programme ici](#)

**LES 11, 12 ET 13
OCTOBRE 2023**

**CONVENTION
DES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE**

Pour cette 33^e édition, les débats et ateliers se déclineront autour de la thématique, « les transitions une question politique » à Orléans.

[À suivre ici](#)

**LES 15, 16 ET 17
NOVEMBRE 2023**

**NO CULTURES,
NO FUTURES**

La 44^e rencontre des Agences d'urbanisme traitera des réorientations écologiques des territoires et de leurs recompositions culturelles.

[À suivre ici](#)

**LES 21, 22 ET 23
NOVEMBRE 2023**

CONGRÈS DES MAIRES

Organisé par l'Association des Maires de France, le traditionnel Congrès des Maires aura pour thème « Anticipons demain ».

[À suivre ici](#)

7 DÉCEMBRE 2023

**LA RENCONTRE
NATIONALE DE
PLANIF TERRITOIRES**

L'occasion de se retrouver et de partager le bilan de la première année du réseau depuis sa transformation ! Rendez-vous à la Médiathèque du Patrimoine à Charenton-le-Pont (94220).